

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

APPEL DE CANDIDATURES - Membre représentant de la communauté

- Membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans.
Pour un mandat de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029

Conformément au Décret 136-2002, Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, avis est donné afin d'inviter les membres de la communauté à soumettre leur candidature afin de pourvoir un (1) poste de membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (mandat de 3 ans).

Le conseil est composé de 15 membres, dont 5 membres parents d'élèves du CSSPO, 5 membres représentants de la communauté et 5 membres du personnel scolaire désignés par leurs pairs. Les cinq membres du personnel seront composés d'un membre du personnel de soutien, d'un membre du personnel enseignant, d'un membre du personnel professionnel non enseignant, d'une direction d'établissement d'enseignement et d'un membre du personnel d'encadrement.

QUI PEUT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Une personne représentante de la communauté, domiciliée sur le territoire du CSSPO, qui n'est pas membre du personnel, qui possède les qualités et les conditions requises et dont le profil correspond au profil recherché (prenez note que la vérification de certains renseignements fournis sera faite) :

- Personne représentant les membres de la communauté âgée de 18 à 35 ans

Les membres issus des différentes communautés culturelles et démographiques sont encouragés à poser leur candidature afin que la composition du conseil d'administration soit représentative du territoire du CSSPO.

EXIGENCES DU POSTE

Outre le temps à investir, les personnes nommées au poste d'administrateur doivent être conscientes qu'il s'agit d'une fonction non rémunérée. Toutefois, une allocation de présence et le remboursement des frais engagés dans l'exercice de la fonction seront attribués selon ce qui est prévu par décret du gouvernement (art. 175 de la LIP tel que modifié par l'art. 66 du PL40).

COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Les personnes intéressées à devenir membre du conseil d'administration du CSSPO à titre de membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans pourront soumettre leur candidature jusqu'au **17 août 2026 à 16h00**, en complétant le formulaire de candidature en le faisant parvenir, accompagné de votre curriculum vitae par courriel à caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

* Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Caroline Sauvé par courriel caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 771-4548 poste 850701.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET RENCONTRES À VENIR

Le membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans sera désigné par cooptation par les 10 autres membres (parents et personnel) du conseil d'administration le **24 août 2026**. Le candidat ou la candidate doit donc être disponible à cette date à partir de **17h00**. Il ou elle sera assermenté.e lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du **24 août 2026**.